



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 15 décembre 2025 (19 h)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : La mairesse Louise Chamberland, les conseillères Karine St-Germain, Jennifer Ouellet, Claire Gagnon, Chantal Boily

Absents : La conseillère Annick D'Amours et le conseiller Benoit Harton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 3 décembre 2025 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 15 décembre 2025 à 19 h à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 19 h.

Les membres présents à la séance à 19 h et formant quorum, la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Également présent : Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

374.12.25

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Louis-Philippe Caron déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification ;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

375.12.25

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présence séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
5. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1 du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris tous les moyens pour contenir les coûts et les dépenses dans tous les postes budgétaires dans un contexte de forte inflation ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme

ADOpte le budget de l'exercice financier 2026 prévoyant des revenus et dépenses de **2 994 827 \$** ;

Le budget 2026 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026		
	Budget 2025	Budget 2026
REVENUS		
Taxes	(2 177 841) \$	(2 406 168) \$
Paiements tenant lieu de taxe	(72 200) \$	(72 500) \$
Transferts	(533 850) \$	(405 184) \$
Services rendus	(37 285) \$	(53 625) \$
Imposition des droits	(28 550) \$	(33 550) \$
Amendes et pénalités	(2 000) \$	(2 000) \$
Intérêts	(55 693) \$	(17 000) \$
Autres revenus	(3 800) \$	(4 800) \$
TOTAL DES REVENUS	(2 911 219) \$	(2 994 827) \$
DÉPENSES		
Administration générale	757 975 \$	803 863 \$
Sécurité publique	310 373 \$	311 223 \$
Réseau routier	613 280 \$	614 768 \$
Transport collectif	8 506 \$	12 134 \$
Hygiène du milieu	589 317 \$	554 590 \$
Logement social	9 000 \$	16 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	77 780 \$	66 883 \$
Activités récréatives	202 334 \$	203 774 \$
Activités culturelles	25 977 \$	24 557 \$
Frais de financement	71 063 \$	103 601 \$
Remboursement de la dette	245 614 \$	283 433 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 911 219 \$	2 994 827 \$

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un Programme triennal d'immobilisations pour les trois années subséquentes ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 avec les projets anticipés pour les années 2029-2030 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme

ADOpte le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028 et les projets anticipés pour les années 2029-2030.

Le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028-2029-2030 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

378.12.25

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 08.

Louise Chamberland
Maire

Louis-Philippe Caron
Directeur général
et greffier-trésorier